MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé
Dossier Usager Informatisé (DUI)



Professionnels et ESSMS de l'aide et du soin à domicile (DOM)

Que vous apporte votre DUI référencé Ségur Vague 2 ?

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

Produire les documents de transmission des données de santé

Sécuriser les données et les accès pour un DUI fiable et de confiance

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE

Mieux comprendre les outils et services numériques

Des services connectés autour du dossier usager informatisé

Cette page vise à vous donner une vision d'ensemble de ces services, en montrant : leur rôle respectif, leurs articulations, et leur intérêt pour les professionnels et structures ***intervenant auprès des personnes âgées.***

Le DUI s'inscrit dans un **écosystème de services numériques nationaux**, qui permettent de partager, sécuriser et fiabiliser les informations.

Mon espace santé est l'espace numérique personnel de la personne, qui permet de stocker, consulter et partager ses documents de santé avec les professionnels de son choix. Le consentement de l'usager est nécessaire pour la création de son espace.

En savoir plus : ICI

Mon espace santé (MES)

le carnet de santé numérique de la personne

Les structures peuvent alimenter cet espace avec certains documents produits dans le cadre de l'accompagnement, avec l'accord de la personne.

Dans le secteur du **domicile**, les professionnels peuvent accéder à Mon espace santé, selon leur équipement et leurs habilitations. Cet accès reste encore variable selon les structures et les usages sur le terrain.

Le **DUI** constitue le **socle du suivi social et administratif, et s'adapte aux pratiques d'accompagnement** (hébergement, insertion, suivi des situations).

En savoir plus : ICI

Dossier Usager Informatisé (DUI)

outil principal utilisé par les professionnels

- **Accès aux informations utiles**
- **Saisie et suivi de l'accompagnement**
- **Production de documents**

Un service d'authentification du professionnel

Pro Santé Connect

Authentification sécurisée

Un service d'identification du résident

Identité Nationale de Santé (INS)

Un service d'échange

Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté)

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

OBJECTIF 1

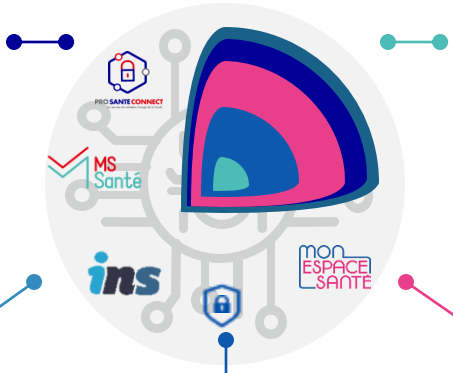
Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 ne se contente plus d'intégrer les services socles, il permet désormais leur **utilisation fluide et intégrée** dans vos pratiques métier, **sans rupture** entre les outils.

Accès simplifié et sécurisé aux services

Vous accédez à l'ensemble de vos services (DUI, Mon espace santé, INS) via **Pro Santé Connect**, avec une authentification unique.

Moins d'identifiants à gérer, un accès sécurisé et une navigation fluide entre les outils, même en situation d'urgence.



Echanges fluides et optimisés via la messagerie sécurisée de santé

Les documents reçus via la **MSSanté** sont intégrés plus facilement dans le DUI, sans ressaisie. Vous disposez de **boîtes aux lettres** adaptées à vos usages : nominatives, organisationnelles et/ou applicatives.

Des échanges sécurisés, tracés, compatibles avec les pratiques actuelles (Webmail).

Identité usager fiable et partagée

L'utilisation de **l'Identité Nationale de Santé (INS)** devient plus simple au quotidien, avec une gestion des traits d'identité facilitée.

Une identité unique et vérifiée, qui sécurise la prise en charge de l'usager, en limitant les erreurs et les doublons.

Données sécurisées et usage de confiance

Le DUI intègre des mécanismes renforcés de sécurité : accès contrôlés, actions tracées, protection des données sensibles.

Un environnement de travail fiable, conforme aux exigences de sécurité des données de santé.

Consultation facilitée des documents

La consultation de **Mon espace santé** se fait directement depuis le DUI.

Sans ressaisie, avec une alimentation facilitée de Mon espace santé pour certains documents, intégrant la gestion de la non-opposition et du consentement de la personne.

Vos cas d'usage

Préparer une intervention après un retour d'hospitalisation



Avant la reprise des interventions, le **responsable de secteur consulte depuis le DUI les documents disponibles dans Mon espace santé**, tels qu'un compte rendu d'hospitalisation ou les informations utiles au retour à domicile. Il identifie les informations utiles à l'accompagnement et les intègre dans le suivi de la personne afin que les intervenants disposent d'informations actualisées.

Remonter et tracer une évolution de situation constatée au domicile



Une **auxiliaire de vie** constate une évolution de la situation d'une personne accompagnée. Elle transmet l'information à l'agence via l'application mobile ou les outils de communication de la structure. Le responsable ou le professionnel administratif analyse cette remontée, et **met à jour le dossier de la personne dans le DUI**. Si besoin, il partage les éléments avec les partenaires via **MSSanté** ou **MES**.

Consulter un document de santé sans quitter son DUI



Une **notification** informe le responsable de secteur qu'un **nouveau document** est disponible dans l'espace santé de la personne accompagnée. **Depuis le DUI, il accède directement au document concerné**, par exemple un compte rendu d'hospitalisation ou une prescription mise à jour. Les informations utiles sont prises en compte dans l'organisation de l'accompagnement sans avoir à changer d'outil.

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

OBJECTIF 2

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **réutiliser automatiquement les données saisies** dans le dossier usager pour répondre aux obligations réglementaires et aux besoins de pilotage.

Les informations ne sont plus ressaisies dans plusieurs outils. Elles sont produites une seule fois, au plus près du soin ou de l'accompagnement, puis exploitées directement.

- Les données que vous renseignez au fil de l'accompagnement (profil des personnes, accompagnements réalisés, suivi…) sont structurées selon des référentiels nationaux (***CI-SIS***), ce qui garantit leur homogénéité.
- Un fichier unique, généré automatiquement à partir du DUI, regroupe les indicateurs clés sur 12 mois d'activité (admissions, accompagnement, coordination, données administratives…). Disponible à la demande, ce fichier alimente les outils nationaux (ex : SIDOBA), sans ressaisie.
- Seules les données effectivement disponibles dans le DUI sont mobilisées, ce qui simplifie la production des indicateurs.
- Les informations saisies sur le terrain sont directement réutilisées pour suivre les plans d'aide, via le SI-APA ou les outils de pilotage nationaux (**MATURIN**, pour mesurer et suivre le développement des usages numériques dans les ESSMS).

Moins d'administratif, une charge de travail allégée, et un soutien concret à la transformation de l'offre et aux réformes du secteur.

SIDOBA

SIDOBA est le système d'information de la CNSA destiné à recueillir les données des établissements et services médico-sociaux afin de soutenir le suivi et le pilotage du secteur. La Vague 2 prévoit la mise en place d'une interface entre le DUI et SIDOBA afin de préparer, à terme, la transmission automatisée de certaines données sans ressaisie.

SI-APA

Système d'information utilisé pour gérer et suivre les plans d'aide des personnes à domicile, permettant de transmettre et de piloter les données liées à l'activité et aux interventions.

Vos cas d'usage

Adapter un plan d'aide sans multiplier les ressaisies

Les besoins d'une personne accompagnée évoluent : augmentation du nombre d'interventions, ajustement des horaires ou mise en place d'un nouvel accompagnement.

Avec le DUI, les informations déjà renseignées dans le dossier de la personne sont réutilisées pour mettre à jour le plan d'aide et alimenter les systèmes d'information concernés, comme le SI-APA, sans ressaisie supplémentaire. **Un même renseignement saisi dans le DUI peut ainsi être réutilisé pour le suivi de l'accompagnement et les échanges avec les partenaires.**

Préparer plus rapidement le rapport SSIAD

Pour produire le rapport SSIAD, les professionnels du domicile doivent collecter et consolider de nombreuses informations relatives à l'activité du service, aux personnes accompagnées et aux interventions réalisées.

Lorsque les données sont correctement renseignées dans le logiciel de soin, le DUI permet de **générer automatiquement les informations nécessaires**, qui peuvent ensuite être transmises via SIDOBA. **Un gain de temps important pour les équipes et une meilleure fiabilité des données transmises.**

Produire les documents de transmission des données de santé

OBJECTIF 3

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **produire, structurer et partager les documents de santé dans des formats standardisés et interopérables**, directement exploitables par les autres professionnels.

Les documents (prescriptions, dossiers de liaison d'urgence, notes de vaccination…) **sont structurés dès leur création dans le DUI, ce qui les rend compréhensibles et réutilisables par tous les acteurs.**

- Ils peuvent être partagés automatiquement via **MSSanté** ou vers **Mon espace santé**, sans ressaisie ni transformation.
- Les informations sont à jour, homogènes et accessibles au bon moment, quel que soit le lieu de prise en charge.
- Le DUI facilite la production de documents clés, comme le **dossier de liaison d'urgence** (DLU) ou les **notes de vaccination**, avec des données préremplies.

Vous améliorez la continuité des soins et la coordination, en vous appuyant sur des documents fiables et immédiatement exploitables.

Vos cas d'usage

Urgence : transmettre les informations essentielles lors d'un appel aux secours

Une personne accompagnée chute à son domicile et doit être transférée aux urgences. Le professionnel déclenche l'intervention des secours et s'appuie sur le dossier de liaison d'urgence (**DLU révisé par la HAS en 2025**) pour transmettre les informations nécessaires.

Dans le secteur du domicile, le DLU est composé de deux documents :

- une **fiche de transfert** vers le service des urgences
- une **synthèse environnementale**

Avec le DUI, ces documents sont structurés et facilement accessibles.

Ils peuvent être partagés dans l'espace santé de la personne, permettant aux professionnels des urgences d'y accéder rapidement.

Les équipes hospitalières disposent ainsi d'informations fiables et à jour sur la situation de la personne (autonomie, environnement, traitements…), facilitant la prise en charge dès l'arrivée.

Vaccination : assurer un suivi fiable lors d'une vaccination

Une infirmière réalise une vaccination au domicile de la personne accompagnée. Le DUI permet d'enregistrer la vaccination de manière structurée et de générer automatiquement une **note de vaccination, préremplie à partir des informations de la boîte de vaccin**. Il facilite également **l'accès au schéma vaccinal de référence**, permettant de sécuriser les pratiques et d'assurer la conformité des vaccinations réalisées.

La production de cette note concerne les structures relevant du profil « **DOM soins** », notamment les **SSIAD** et certains services autonomie à domicile proposant des soins (**SAAS avec activité de soins, ex-SPASAD**).

Cette note est ensuite transmise depuis le **DUI** vers **Mon espace santé**. Les vaccinations sont ainsi historisées et consolidées dans un espace unique, permettant à la personne d'accéder facilement à son suivi vaccina et aux professionnels intervenant auprès d'elle de disposer d'une information fiable et rapidement mobilisable.

Sécuriser les données et accès pour un DUI fiable et de confiance

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 renforce la **cybersécurité** et la **sécurité des systèmes d'information** (SSI), pour garantir la **confidentialité**, la **traçabilité** et la **fiabilité** de l'ensemble des informations de santé.

Des solutions plus sûres et mieux protégées

Les éditeurs appliquent des **pratiques de développement sécurisé** tout au long du cycle de vie de leurs solutions.

Les logiciels font l'objet d'un suivi continu des vulnérabilités et de mises à jour régulières pour corriger les failles de sécurité identifiées.

Des **mesures de prévention, de détection et de correction** sont mises en œuvre afin de renforcer la protection des données et de limiter les risques de cyberattaque.

Des identités et des accès mieux maîtrisés

Chaque professionnel dispose d'un compte nominatif et accède aux services via Pro Santé Connect, avec **authentification forte** (ou à **double facteur**).

Les sessions sont **sécurisées (verrouillage automatique, fermeture après inactivité).**

L'identité du professionnel est **vérifiée dans les échanges avec les services numériques de santé.**

Des données protégées à chaque étape

Toutes les actions réalisées dans le DUI (consultation, création, modification, transmission) sont **tracées** et **historisées**, garantissant une meilleure traçabilité des informations.

Les données sont protégées grâce à des **mécanismes de contrôle des accès, de sécurité et d'intégrité**, limitant les risques d'accès non autorisés, de perte ou d'altération.

Des solutions testées et vérifiées

Le logiciel fait l'objet de **tests d'intrusion** réalisés par des prestataires qualifiés.

Il est soumis à une **évaluation** formalisée de sa conformité aux exigences de sécurité nationales.

Cette validation est une **condition préalable** nécessaire pour être éligible au **référencement Ségur**.

Vos cas d'usage



Utiliser un logiciel conçu pour résister aux risques de sécurité

Les professionnels utilisent quotidiennement le DUI pour consulter, modifier et partager des informations sensibles.

Avec la Vague 2, les éditeurs doivent intégrer des exigences de sécurité renforcées dès la conception du logiciel : *gestion des vulnérabilités, mises à jour de sécurité, contrôle des accès et traçabilité des actions*.

Les professionnels bénéficient d'un environnement plus sûr pour protéger les données des personnes accompagnées et assurer la continuité de leur activité.

Le DUI permet de produire et d'accéder aux documents suivants –

Le DUI s'intègre dans **l'écosystème numérique du territoire** et favorise des échanges sécurisés entre les acteurs du soin et de l'accompagnement, au bénéfice d'un **parcours coordonné** de la personne accompagnée.

ESSMS Domicile AVEC SOINS

DUI

Liste non exhaustive de documents produits par le DUI de l'ESSMS et qui peuvent alimenter l'espace santé des usagers accompagnés par l'ESSMS

- Projet personnalisé d'accompagnement (PPA)
- Test rapide d'orientation diagnostic ou de repérage
- Note de vaccination
- Dossier de Liaison d'Urgence (synthèse environnementale et fiche de transfert urgences)

Consulte des documents dans Mon espace santé et/ou reçus via la MSSanté

SSIAD *(Services de Soins Infirmiers à Domicile)* **et SAAS** *(Services Autonomie à Domicile – ex-SPASAD, Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile)*

Alimente Mon espace santé et/ou transmet via la MSSanté

Autre ESSMS

Médecine de ville

Hôpital

Laboratoire de biologie

Imagerie

Officine

Liste non exhaustive de documents que l'ESSMS pourra consulter à terme dans l'espace santé de l'usager qu'il accompagne, ou récupérer via MSSanté

- Notes de vaccination
- Comptes rendus de consultation médicale
- Comptes rendus d'hospitalisation
- Prescriptions médicales et paramédicales (biologie, soins infirmiers, orthophonie, pédicurie…)
- Résultats d'examens de biologie médicale
- Imagerie médicale (comptes rendus)
- Certificats médicaux (CERFA)

Le DUI permet de produire et d'accéder aux documents suivants –

Le DUI s'intègre dans **l'écosystème numérique du territoire** et favorise des échanges sécurisés entre les acteurs du soin et de l'accompagnement, au bénéfice d'un **parcours coordonné** de la personne accompagnée.

ESSMS Domicile SANS SOINS

DUI

Liste non exhaustive de documents produits par le DUI de l'ESSMS et qui peuvent alimenter l'espace santé des usagers accompagnés par l'ESSMS

- Projet personnalisé d'accompagnement (PPA)
- Dossier de Liaison d'Urgence (synthèse environnementale)
- Dossier de Liaison d'Urgence (fiche de transfert urgences)

Consulte des documents dans Mon espace santé et/ou reçus via la MSSanté

SAA (Services Autonomie Aide)

Services autonomie à domicile sans activité de soins

Service d'aide et d'accompagnement à domicile aux familles

Alimente Mon espace santé et/ou transmet via la MSSanté

Autre ESSMS

Médecine de ville

Hôpital

Laboratoire de biologie

Imagerie

Officine

Liste non exhaustive de documents que l'ESSMS pourra consulter à terme dans l'espace santé de l'usager qu'il accompagne, ou récupérer via MSSanté

- Directives anticipées
- Notification de prise en charge
- Protection juridique

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé

Pour le secteur social et médico-social

630 M€
dédiés au médico-social

2 sur 3
ESSMS équipés d'un DUI Vague 1

32 691
ESSMS embarqués

La **Vague 2 du dispositif SONS médico-social**, lancée en mars 2026, vient parachever les ambitions portées par le Ségur du numérique en santé. Une fois leurs solutions mises en conformité avec les exigences de cette vague et dûment référencées, les éditeurs pourront les déployer auprès des ESSMS. Ces déploiements s'appuieront sur la signature d'un bon de commande, **sans reste à charge pour les structures**.

La Vague 2 se déploie en parallèle dans les autres secteurs (sanitaire, ville,...). Elle permet ainsi aux structures médico-sociales de **se mettre en conformité** avec les exigences réglementaires et de s'aligner avec le secteur sanitaire, contribuant à un système de santé **plus interopérable et décloisonné**.

Pour rappel, la réforme des Services Autonomie à Domicile a rendu obligatoire l'utilisation d'un DUI conforme aux exigences du Ségur numérique.

Quels prérequis pour la Vague 2 ?

Vos actions pour vous engager en Vague 2

Vérifiez votre situation
- Assurez-vous que vous faites partie d'une catégorie d'ESSMS éligibles et que vous disposez d'un DUI
- Vous pouvez être accompagné par votre **ARS / GRADeS**

Rapprochez-vous de votre éditeur
- Rapprochez-vous de votre éditeur pour solliciter une montée de version
- Assurez-vous que votre éditeur soit bien référencé sur le périmètre **Domicile (avec ou sans soins)**

Assurez les prérequis techniques
- Vous devez disposer d'une MSSanté opérationnelle, en particulier si vous avez bénéficié de la Vague 1 du SONS
- Assurez-vous que vos certificats logiciels soient établis au niveau du FINESS juridique et anticipez leur renouvellement

Organisez votre déploiement
- Anticiper les conditions de déploiement dans votre établissement
- Un même organisme gestionnaire (FINESS juridique) ne peut effectuer qu'une seule commande par solution référencée

Point de vigilance *: les éditeurs ont jusqu'au 15 mars 2028 pour référencer leur logiciel conformément aux exigences du SONS Vague 2*

Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter les documentations suivantes

- La page Ségur tout secteur
- La page Ségur pour le médico-social
- Le replay du webinaire « Comprendre la Vague 2 pour le médico-social »
- Liste des solutions référencées et en cours
- Le parcours guidé ESSMS

Commande avant le 15 juin 2028

Installation avant le 15 mars 2029

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE